

**Organisme de formation****Ufcv**

1, rue du Coetlosquet 57000 METZ

Tél : 03 88 15 52 18

formationpro-lo@ufcv.fr

N° déclaration d'activité : 11750896975

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique

Siret : 775685621 01554

**Lieu de la formation**

Ufcv

9, rue Pierre Chalmot 54000 NANCY

Tél : 03 88 15 52 18

► **Conditions d'accueil** : pour tout ce qui concerne les possibilités de restauration, d'hébergement, etc., nous consulter**Descriptif de la formation**

Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (CPJEPS) spécialité "animateur d'activités et de vie quotidienne"

Cours par correspondance : non ; Utilisation du multimédia : oui

Formation ouverte à distance : partielle

Diplôme d'Etat : arrêté du 9 novembre 2016

Autorité de certification : sports.gouv.fr

Niveau visé : 3

Codes métiers : NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs ; Formacode : 44067 ; ROME : G1203, G1202**Code Certif Info** : 106401**N° fiche RNCP** : 32369**Code CPF** : 311047**Calendrier de la formation (PARCOURS COMPLET)****Date de début** : Le 25 janvier 2023**Date de fin** : le 12 décembre 2023► **Enseignement théorique** : 462 heures soit 35 heures par semaine► **Stage en milieu professionnel** : 959 heures. Congés payés (en fonction de la CCN applicable)► **Durée totale de la formation** : 1421 heures

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Formation en alternance à temps plein en continu

► **Parcours partiel** : pour faire valoir des équivalences ou des allègements de formation, nous consulter**Réunions d'information collective**► **Dates** : 10 novembre et 9 décembre 2022► **Horaires** : 10h30-11h30► **Lieu** : Ufcv 9, rue Pierre Chalmot 54000 Nancy**Engagement qualité des formations**► **Label qualité OPQF** Certificat n°05 17 AP 004174► Certification **Qualiopi** n°2011_CN_00417 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)► Référencement **DataDock**► **Charte RGPD-Politique de confidentialité** consultable sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>**Exigences préalables à l'entrée en formation**

- Posséder une expérience dans l'animation ou dans l'encadrement de publics.
- Avoir les vaccins obligatoires (BCG-DT Polio) pour travailler avec les moins de 6 ans

**& troubles dys'**

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre **référént handicap** est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)

**Conditions d'admission**

Détenir les exigences décrites dans les conditions d'accès.

Tests écrits : quizz de culture générale et commentaire de texte
Présentation orale devant un jury, d'un dossier comprenant : CV, motivations au CPjeps AAVQ, analyse détaillée d'une animation de groupe

► **Date** : 15 décembre 2022 ou 6 janvier 2023► **Individualisation des contenus de formation** : 25 janvier 2023► **Lieu** : au centre de formation**Coûts**

4620€ Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

**Objectifs et contenus de la formation****Objectifs :**

- Accompagner les publics dans des lieux de vie et des temps d'animation
- Animer des activités en utilisant différents supports (culturelle, artistique, sportive, environnemental...) en fonction des besoins du public
- Favoriser la mise en projets avec différents partenaires locaux
- Proposer et faire vivre des projets d'animation au service des publics accueillis sur le territoire défini

Contenus :

- Connaissance des publics, en particulier l'enfance et l'adolescence
- Environnement social de l'animation
- Méthodologie de projets
- Organisation et mise en place d'actions d'animation
- Technique d'animation : expression, activités scientifiques
- Éléments de droit (travail, civil et pénal)
- Gestion d'une équipe (médiation, gestion de conflits)

**Retrait des dossiers de candidature**► **Retrait des dossiers** à partir de 1^{er} octobre 2022► **Clôture des inscriptions** : 2 janvier 2023

Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

► Afin d'accompagner les stagiaires dans leurs apprentissages : l'équipe pédagogique utilise les techniques et pédagogies actives tels que : les travaux en groupes de pairs, les temps d'auto-formation, l'individualisation des parcours, etc. De manière générale les formateurs favorisent l'engagement, l'implication, la participation et la prise de responsabilités des stagiaires.

► L'action de formation dispose :

- de deux salles de formation équipées ;
- d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- d'une connexion internet via des clés 3G un Cloud sécurisés.

► Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

► Au moins 2 visites en milieu professionnel et 2 rencontres avec les tuteurs sont programmées par l'Ufcv.

Formation ouverte et à distance

Une partie des séquences de formation sont accessibles en distanciel à partir d'une plateforme administrée par l'Ufcv (solution TreeLearning).

La participation des stagiaires à ces séquences sera évaluée via un compteur de connexion (nombre et durée) et grâce à des temps d'évaluation formative (en présentiel, remise de livrables, etc.).

Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

► Dès la phase de positionnement, un livret d'évaluation est remis à chaque stagiaire. Celui-ci est composé de multiples grilles d'évaluation dont les sources sont la Fiche Descriptive d'Activité et le référentiel de certification du diplôme visé. Cette phase initiale permet de diagnostiquer le parcours de formation nécessaire au stagiaire (allègements et/ou renforcements de formation) et ainsi de conclure un Parcours Individuel de Formation validé par la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES).

Au cours de la formation ce livret est utilisé à divers titres :

- avancée du plan de formation construit avec le tuteur et l'équipe de formation ;
- évaluations intermédiaires des compétences acquises en reprenant le référentiel de certification du diplôme visé.

► Au-delà des évaluations formatives menées au cours des séquences de formation, des évaluations individuelles et collectives sont mises en place à chaque phase de regroupement. La synthèse des évaluations individuelles est consignée par l'équipe de formateurs dans le livret de chaque stagiaire et la synthèse de satisfaction est à disposition.

Modalités d'obtention de la certification

L'obtention du diplôme se fait par la capitalisation des unités nécessaires sous forme de blocs de compétence à certifier et après validation du jury régional de la DRJSCS qui dispose que :

- Les UC1 et UC2 s'obtiennent par la soutenance d'un dossier présentant un projet d'animation devant un jury.
- L'UC3 s'obtient par la soutenance d'un bilan de Direction d'un ACM devant un jury
- L'UC4 s'obtient par une mise en situation pratique en milieu professionnel devant un jury.

Certification partielle. Le-s bloc-s de compétence certifié-s et validé-s par la DRAJES sont obtenus à vie par le candidat qui peut certifier le-s bloc-s manquant-s en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation ou via la VAE.

Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme : nous consulter.

Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

L'action de formation est encadrée par un formateur référent et le responsable des formations. Tous deux disposent d'un niveau de formation supérieur (5 et 6) et de l'habilitation conférée par la DRAJES à dispenser l'action de formation. De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'Ufcv seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.

2023

Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet				Août				Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				
		HC	HE			HC	HE			HC	HE			HC	HE			HC	HE			HC	HE			HC	HE			HC	HE			HC	HE			HC	HE			HC	HE					
1	D			1	M	7		1	M		7	1	S			1	L			1	J		7	1	S			1	M		7	1	V			1	D			1	M			1	V		7	
2	L			2	J	7		2	J	7		2	D			2	M		7	2	V		7	2	D			2	M		7	2	S			2	L			7	2	J		7	2	S		
3	M			3	V	7		3	V	7		3	L	7		3	M		7	3	S			3	L		7	3	J		7	3	D			3	M		7	3	V		7	3	D			
4	M			4	S			4	S			4	M	7		4	J		7	4	D			4	M		7	4	V		7	4	L			7	4	M		7	4	S			4	L	7	
5	J			5	D			5	D			5	M		7	5	V		7	5	L	7		5	M		7	5	S			5	M		7	5	J		7	5	D			5	M	7		
6	V			6	L	7		6	L		7	6	J	7		6	S			6	M	7		6	J		7	6	D			6	M		7	6	V		7	6	L	7		6	M		7	
7	S			7	M	7		7	M		7	7	V	7		7	D			7	M		7	7	V		7	7	L			7	J		7	7	S			7	M	7		7	J	7		
8	D			8	M	7		8	M		7	8	S			8	L			8	J	7		8	S			8	M			8	V		7	8	D			8	M		7	8	V	7		
9	L			9	J	7		9	J		7	9	D			9	M	7		9	V	7		9	D			9	M			9	S			9	L	7		9	J	7		9	S			
10	M			10	V	7		10	V		7	10	L			10	M		7	10	S			10	L		7	10	J			10	D			10	M	7		10	V	7		10	D			
11	M			11	S			11	S			11	M		7	11	J	7		11	D			11	M		7	11	V			11	L	7		11	M		7	11	S			11	L	7		
12	J			12	D			12	D			12	M		7	12	V	7		12	L		7	12	M		7	12	S			12	M	7		12	J	7		12	D			12	M	7		
13	V			13	L		7	13	L		7	13	J		7	13	S			13	M		7	13	J		7	13	D			13	M		7	13	V	7		13	L		7	13	M			
14	S			14	M		7	14	M		7	14	V		7	14	D			14	M		7	14	V			14	L			14	J	7		14	S			14	M		7	14	J			
15	D			15	M		7	15	M		7	15	S			15	L		7	15	J		7	15	S			15	M			15	V	7		15	D			15	M		7	15	V			
16	L			16	J		7	16	J		7	16	D			16	M		7	16	V		7	16	D			16	M			16	S			16	L		7	16	J		7	16	S			
17	M			17	V		7	17	V		7	17	L		7	17	M		7	17	S			17	L		7	17	J			17	D			17	M		7	17	V		7	17	D			
18	M			18	S			18	S			18	M		7	18	J			18	D			18	M		7	18	V			18	L		7	18	M		7	18	S			18	L			
19	J			19	D			19	D			19	M		7	19	V		7	19	L	7		19	M		7	19	S			19	M		7	19	J		7	19	D			19	M			
20	V			20	L		7	20	L	7		20	J		7	20	S			20	M	7		20	J		7	20	D			20	M		7	20	V		7	20	L	7		20	M			
21	S			21	M		7	21	M	7		21	V		7	21	D			21	M		7	21	V		7	21	L			21	J		7	21	S			21	M	7		21	J			
22	D			22	M		7	22	M		7	22	S			22	L	7		22	J	7		22	S			22	M			22	V		7	22	D			22	M		7	22	V			
23	L			23	J		7	23	J	7		23	D			23	M	7		23	V	7		23	D			23	M			23	S			23	L		7	23	J	7		23	S			
24	M			24	V		7	24	V	7		24	L		7	24	M		7	24	S			24	L		7	24	J			24	D			24	M		7	24	V	7		24	D			
25	M	7		25	S			25	S			25	M		7	25	J	7		25	D			25	M		7	25	V			25	L	7		25	M		7	25	S			25	L			
26	J	7		26	D			26	D			26	M		7	26	V	7		26	L		7	26	M		7	26	S			26	M	7		26	J	7		26	D			26	M			
27	V	7		27	L	7		27	L		7	27	J		7	27	S			27	M		7	27	J		7	27	D			27	M		7	27	V		7	27	L		7	27	M			
28	S			28	M	7		28	M		7	28	V		7	28	D			28	M		7	28	V		7	28	L			28	J	7		28	S			28	M		7	28	J			
29	D							29	M		7	29	S			29	L			29	J		7	29	S		7	29	M			29	V	7		29	D			29	M		7	29	V			
30	L	7						30	J		7	30	D			30	M		7	30	V		7	30	D			30	M			30	S			30	L		7	30	J		7	30	S			
31	M	7						31	V		7					31	M		7					31	L		7	31	J							31	M		7					31	D			

Total HE/HC 2023

janv	35	févr	70	70	mars	42	119	avr	28	105	mai	49	84	juin	56	98	juil	0	140	août	0	28	sept	56	84	oct	28	126	nov	56	91	déc	42	14
	5		10			6			4			7			8			0			0			8			4			8			6	

Offre	Formation en centre	Formation en entreprise	Total
Nombre d'heures	462,00	959,00	1 421,00
Nombre de jours	66,00	137,00	203,00
Moyenne nombre d'heures / jour	7,00	7,00	7,00

Légende :

HC : Nombre d'heures en Centre

HE : Nombre d'heure en Entreprise

volume horaire compatible avec le cadre réponse technique de l'action

informations collectives : 10 novembre et 9 décembre 2022

Date limite de dépôt des dossiers d'inscription : 2 janvier 2023

Tests de selection : 15 décembre 2022 et 6 janvier 2023

Visio de présentation offre de formation